

Déficiences sensorielle : Le Centich évalue un système d'alarme

Le Centre national d'expertise des technologies de l'information et de la communication pour l'autonomie (Centich) a évalué le dispositif d'alarme spécifique pour les personnes déficientes sensorielles Siway®. Ce système a été testé à la demande de Siemens, son concepteur. Le Centich souligne la qualité de la coopération de Siemens pour cette évaluation.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les aides techniques innovantes destinées aux personnes en situation de handicap ne sont pas testées en situation réelle. Résultat : de très nombreux produits, prometteurs en laboratoire, s'avèrent décevants pour les usagers, voire inutilisables par eux. Innovant dans ce domaine, le Centre national d'expertise des technologies de l'information et de la communication (Centich) a notamment pour mission d'évaluer ces outils de compensation ou d'accès à l'autonomie.

Cette structure, portée par la Mutualité Française Anjou-Mayenne Ssam (services de soins et d'accompagnement mutualistes), vise en effet à « accompagner le développement et l'amélioration de nouvelles aides techniques résultant d'une analyse de besoins et apportant une réponse

adaptée aux situations spécifiques de handicap ».

C'est pour vérifier l'adéquation de son système d'alarme destiné aux personnes déficientes sensorielles, baptisé Siway®, que Siemens a fait appel au Centich. Ce dispositif portable permet aux personnes déficientes audi-

tives et visuelles d'être alertées et informées en cas de déclenchement d'une alerte incendie dans un bâtiment public. En entreprise, le Code du travail indique que « le système d'alarme est complété par un ou des systèmes adaptés au handicap des personnes concernées employées dans l'entreprise afin de permettre leur information en tous lieux et en toutes circonstances ».

SIMULATION D'ALERTE

Comment fonctionne Siway® ? Il est constitué d'un boîtier, intégré à un bracelet ou un pendentif. En cas de déclenchement d'une alerte incendie, ce boîtier émet une vibration. Un ●●●

UN DISPOSITIF D'ALERTE « RASSURANT »

Eric Baranger a testé le dispositif d'alerte Siway®. Pour cet Angevin, touché par une baisse auditive qu'il qualifie de « très sévère », « se munir d'un système tel que celui proposé par Siemens est rassurant ».

En effet, « en cas de panique, à un moment où le temps peut être compté, le système d'alerte doit être simple », ajoutait-il. « Il l'est », précise Eric Baranger. « La vibration vous saisit le corps et instantanément, s'affichent les consignes à suivre et à respecter ». Cette expérimentation est d'autant plus concluante qu'il a pu tester aussi Siway® à son domicile. Interrogé sur l'embarras que peut causer Siway, qui doit être porté en pendentif ou au poignet, Eric Baranger est sans ambiguïté : « Pour moi, ce système n'est pas gênant. Son côté rassurant prime sur toute autre considération. Il peut sauver une vie. Ne l'oublions pas. »

M. L.

ENQUÊTE COTERC 2012 : LES RÉSULTATS SUR MUTWEB

Les résultats de l'enquête Coterc sur le coût technique du régime complémentaire en 2012 sont disponibles sur Mutweb. Réalisée une fois par an depuis 1986, cette étude apporte aux mutuelles une évaluation du niveau de leur risque s'appuyant sur les données des autres participants mutualistes et sur les résultats issus des statistiques du régime obligatoire. Elle permet d'analyser les coûts du ticket modérateur, du forfait journalier, de la chambre particulière et des dépassements selon l'âge et la région.

[Cliquer ici](#) pour accéder à l'étude

Contact :
Ahmed Hatif,
direction santé.
Tél. : 01 40 43 33 20
coterc@mutualite.fr

●●● second boîtier affiche la nature de l'alerte – incendie ou autre – et indique les consignes d'évacuation à appliquer. Ces informations peuvent aussi être délivrées par une synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles.

A noter : il existe d'ores et déjà un système lumineux pour alerter les personnes déficientes auditives. Inconvénient : les signaux lumineux ne sont pas visibles dans toutes les situations. En outre, ils ne donnent pas d'information sur la marche à suivre pour évacuer les lieux. En l'absence de tierces personnes à proximité, les déficients auditifs ne disposent d'aucune information et sont donc confrontés à des dangers importants.

CLIQUEZ ICI
pour en savoir +
sur les projets du
Centich.

« Pour évaluer Siway®, nous avons proposé à Siemens de le tester en situation réelle », indique Jawad Hajjam, directeur de développement au Centich. Pour cela, deux étages du centre Charlotte Blouin, à Angers (Maine-et-Loire), ont été équipés de ce système. Cet établissement géré par la Mutualité Française Anjou-Mayenne Ssam accueille le centre de rééducation basse vision (CRBV) et le centre d'évaluation et réadaptation des troubles de l'audition (Certa), un public directement concerné par Siway.

Le personnel a été informé, puis les personnes accueillies ont reçu un équipement à l'occasion de chacune de leur visite. Après environ un mois, une simulation d'alerte incendie a été planifiée.

Quelques professionnels, prévenus, ont eu pour mission d'observer l'utilisation de Siway® par les usagers.

Le Centich se félicite de la qualité de la coopération établie avec Siemens. En effet, dès lors que la décision d'évaluer Siway® a été prise, la procédure proposée par le Centich a été appliquée avec tous les moyens nécessaires. Le bilan de cette opération d'évaluation montre que Siway® « est parfaitement adapté aux personnes déficientes auditives » (lire encadré page 1), note Jawad Hajjam.

↳ Milène Leroy

Cliquez ici et retrouvez
les rubriques
de l'Afim sur

DÉVELOPPER VOTRE COMMUNICATION SUR LES SPÉCIFICITÉS DES MUTUELLES



“Tout le monde parle
des mutuelles.
Très bien, mais...
c'est quoi exactement
une mutuelle ?”

**Solidarité, démocratie,
transparence**

Entre une mutuelle et une
assurance, il y a des différences !

**La santé, c'est notre
cœur de métier.**
Notre objectif :
réduire les restes à charge

Des outils **simples** et **pédagogiques**
pour améliorer la connaissance
de **notre modèle**



Visualisez et téléchargez les différents supports (dépliant, affiche,...)



Découvrez l'animation web

Mutualité Française - Service communication
Tél. : 01 40 43 30 82 - communication@mutualite.fr

La Mutualité Française est favorable à l'ouverture des données de santé et demande à être associée aux travaux sur ce sujet

Le 3 octobre 2013, Pierre-Louis Bras, inspecteur général des Affaires sociales (Igas), a remis à Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, un rapport sur « la gouvernance et l'utilisation des données de santé ». Ce rapport préconise l'ouverture des données du Système d'information interrégimes de l'assurance maladie (Sniiram) ainsi qu'une évolution de la gouvernance de l'accès aux données de santé s'appuyant sur un Haut Conseil des données de santé doté d'un conseil scientifique et placé sous l'égide du ministère de la santé.

A la réception de ce rapport, la ministre a pris la décision de confier au directeur de la DREES la mise en œuvre de ses recommandations, tout en appelant à l'ouverture d'un débat public.

Dès 2003, la Mutualité Française a régulièrement pris position pour l'ouverture des données de santé assortie du strict respect de leur confidentialité et d'une exploitation non mercantile.

Ces données du Sniiram qui concernent l'offre et la consommation de soins des assurés sociaux, leur montant comme leur description, donnent en effet une vision globale du recours de la population à notre système de santé et renseignent avec précision sur la nature des dépenses de santé des Français.

Dans l'intérêt des patients et de la collectivité dans son ensemble, la Mutualité Française considère de ce fait que le partage et l'exploitation de ces données sont essentiels pour disposer d'outils capables de mieux prévenir les crises sanitaires, d'améliorer la qualité des soins et de réguler les dépenses.

C'est à cet effet que l'Institut des données de santé (IDS) a été créé en

2007. Indépendant du Sniiram et doté d'un pouvoir de contrôle, cet institut a organisé avec succès l'accès aux données du Sniiram dans un environnement sécurisé. Il a également contribué à une meilleure lecture des données de santé en produisant des tableaux de bords conçus comme des outils d'aide à la décision pour l'ensemble de ses membres (pouvoirs publics, régimes d'assurance maladie obligatoire, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Union nationale des professionnels de santé, Collectif interassociatif sur la santé, Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire et Fédérations hospitalières).

L'IDS est aussi à l'origine de la mise en commun de données entre l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé pour améliorer la connaissance des restes à charge pour les patients, tout en préservant leur anonymat.

C'est pourquoi, plutôt que la création d'une nouvelle instance de gouvernance dont les contours restent à définir, la Mutualité Française préconise une évolution de l'IDS préservant son indépendance et son ouverture à toutes les parties prenantes aux côtés des pouvoirs publics tout en renforçant ses moyens d'action pour accélérer et sécuriser l'accès aux données de santé.

Favorable à un débat public sur l'ouverture des données de santé, la Mutualité Française souhaite y prendre toute sa part, tout en étant associée aux travaux à venir.

Contact presse :
Christelle Cros.
Tél. : 01 40 43 63 26
Mél. : christelle.cros@mutualite.fr

L'actualité de la santé
et de la protection sociale,
vue par la Mutualité Française.



Difficile récupération des franchises impayées

Les franchises sur les médicaments, les actes paramédicaux et le transport sanitaire s'avèrent difficiles à recouvrer, selon **Les Echos** (page 4). Ainsi, 226 millions d'euros de franchises médicales n'ont pu être récupérés entre 2008 et 2012, soit environ 5 % des montants, selon un rapport remis au Parlement la semaine dernière.

Les mineurs, les femmes enceintes et les bénéficiaires de la CMU sont exonérés des franchises, rappelle le quotidien économique. Leur montant est plafonné afin de ne pas pénaliser les patients les plus atteints, qui sont parmi les plus gros consommateurs de soins. Ainsi, aucun assuré ne peut s'acquitter d'un montant de plus de 50 euros de franchises médicales par an.

« La plupart du temps, les franchises ne peuvent pas être recouvrées par la Sécurité sociale, car les produits et actes concernés, notamment l'achat des médicaments, sont très majoritairement effectués en tiers payant », note le quotidien économique. Du coup, l'assurance maladie doit récupérer les sommes en question sur d'autres prestations, comme les consultations de médecins. Mais certains patients ne consultent que très rarement un médecin libéral, d'où les difficultés de

recouvrement. La Sécu doit alors réclamer directement le paiement aux assurés, parfois longtemps après.

« Cela pose certes un problème de recettes pour la Sécurité sociale, cela se traduit surtout par des conséquences difficilement supportables pour les personnes disposant de faibles revenus, qui se voient réclamer, avec un décalage dans le temps, le remboursement de franchises pour des sommes représentant une part importante de leur revenu », souligne Catherine Lemorton, présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Cela risque aussi de compliquer la tâche du gouvernement qui s'est engagé à généraliser le tiers payant chez le médecin, d'ici à 2017. « Les franchises seront alors encore plus difficiles à récupérer », ajoute cette parlementaire.

PLFSS : VOTE DE L'ASSEMBLÉE

Après une semaine de débats parfois houleux sur la soixantaine d'articles du texte, le PLFSS 2014 devrait être adopté aujourd'hui par les députés. La branche maladie, la plus déficitaire, va faire un effort « historique », selon la ministre de la Santé, avec une baisse de prix des médicaments

d'un montant total de 960 millions d'euros, au grand dam des industriels.

Parmi la kyrielle de mesures prises, **Le Parisien/Aujourd'hui** (page 7) retient celui qui concernera plus particulièrement les patients. Il s'agit de l'article 45 « qui instaure un encadrement des remboursements par les mutuelles et assureurs sur les contrats dits solidaires et responsables (98 % des contrats) ». Cet article prévoit « des seuils minimaux... et maximaux » dans la prise en charge de certains soins dentaires, optiques. Les dépassements d'honoraires seront également concernés, l'objectif étant de « mettre fin à l'inflation des prix et des honoraires favorisés par des remboursements toujours plus importants », explique le quotidien. Ces seuils seront fixés par décret (au plus tard le 1^{er} janvier 2015), après concertation avec les partenaires. « Globalement, ça nous convient, mais nous souhaitons que les seuils retenus nous laissent des marges de manœuvre », indique Etienne Caniard, dans **Le Parisien/Aujourd'hui**.

↳ **John Sutton**

Cliquez ici et retrouvez les revues de presse de l'Afim sur

mutweb

SOCIAL

– « **Ecotaxe : Ayrault cherche une porte de sortie.** » Le Premier ministre devrait annoncer ce matin un aménagement de l'écotaxe aux élus bretons, afin d'éviter de nouvelles manifestations. **Les Echos** pages 2 et 3.

– « **Fiscalité : la colère gagne les artisans et les commerçants.** » Hausse des prélèvements, renchérissement du coût du travail... les petits patrons sont mécontents et menacent de lancer une opération de protestation « d'envergure ». **Le Figaro-économie** pages 20 et 21.

– « **Plus de huit millions d'aidants invisibles : le véritable défi de la dépendance.** » « Un tiers des aidants meurent avant le proche qu'ils accompagnent, et même 40 % d'entre eux lorsqu'il s'agit d'un malade frappé d'Alzheimer », souligne Jérôme Grivet, directeur général de Crédit agricole assurance. **Le Monde** page 8.

SANTÉ

– « **Mediator® : les secrets d'une manipulation.** » Grâce aux documents saisis au siège du laboratoire, les magistrats ont pu reconstituer l'histoire secrète du mensonge officiel de Servier. **Libération** pages 12 et 13.

– « **AVC : ces symptômes qui doivent mettre en alerte.** » La Journée mondiale de lutte contre les accidents vasculaires cérébraux est l'occasion de rappeler les principaux signes avant-coureurs. **Le Figaro** page 11.

– « **Cigarette électronique : "Un risque dérisoire par rapport à celui du tabac".** » L'épidémiologiste Antoine Flahault défend la cigarette électronique, alors que les buralistes réclament le monopole sur leur vente. **Libération** page 17.

ÉCONOMIE

– « **La réforme de l'assurance-vie sur les rails.** » Le seuil « d'acceptabilité fiscale » a été atteint, estime Bernard Spitz, président de la FFSA, après l'alourdissement des prélèvements sociaux sur certains contrats d'assurance-vie décidé par le gouvernement. **Le Figaro-économie** page 23.

ET AUSSI

● Jean-Marie Barbier, président de l'Association des paralysés de France (APF) de 2007 à 2013, est décédé le 22 octobre. **La Croix** page 8.

Agenda

30 OCTOBRE ET 5 DÉCEMBRE

Conférences-débats sur la santé environnementale organisées par la Mutualité Française Rhône-Alpes.

Lieu : Saint-Jean-de-Maurienne et Montmélian

Contact : v.denarie@mfra.fr

7 NOVEMBRE

Colloque intitulé « Les jeux de hasard et d'argent, des enjeux à déjouer » organisé par la Mutualité Française Franche-Comté, avec le soutien de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) et la ville de Besançon, pour améliorer les connaissances des professionnels, faciliter le repérage, l'orientation et l'accompagnement des joueurs et de leur entourage dans une démarche préventive.

Lieu : Besançon (Doubs)

Contact : c.ruiz@franche-comte.mutualite.fr

7 NOVEMBRE

Conférence santé proposée par Eovi mutuelle sur le thème « *Dis, comment on construit un parent ?* ».

Lieu : Avignon (Vaucluse). Contact : severine.reuge@eovi.fr

7 ET 8 NOVEMBRE

14^{es} Rencontres MutRé consacrées à la thématique de la diversification : les enjeux économiques et stratégiques de la diversification pour les assureurs de l'économie sociale ; la diversification par les produits, la distribution et l'innovation, et ses implications techniques, financières et prudentielles. [Cliquer ici](#) pour vous inscrire.

Lieu : Biarritz (Pyrénées-Atlantiques). Contact : contact@mutre.fr

13 NOVEMBRE

Première rencontre des acteurs sociaux et des professionnels de la santé au travail sur le thème « *Suivi médical pendant et après la vie professionnelle : de l'état des lieux aux perspectives* ». Cette rencontre est proposée par la Mutuelle de France plus.

Lieu : Champ-sur-Drac (Isère)

Information : guy.tales@mutuelles-de-france.fr

13 NOVEMBRE

Colloque intitulé « Air intérieur et santé : bien informé(e) je respire mieux ! » Cette manifestation vise à informer et sensibiliser le grand public ainsi que les professionnels des secteurs de la santé, de l'environnement, du logement, de l'habitat et de l'éducation aux sources de pollution, à leurs effets et aux moyens de les minimiser.

Lieu : Strasbourg (Bas-Rhin)

Contact : Ludivine Ferrenbach au 03 88 55 90 32

15 NOVEMBRE

« Journée-débat Gema handicap, édition 2013 » sur le thème de l'em-

ploi des personnes en situation de handicap. Elle s'articulera autour de deux tables rondes : « Contrat d'apprentissage et handicap » et « Maintien dans l'emploi des personnes handicapées psychiques ». Cette manifestation s'adresse aux professionnels. Lieu : Paris

[Cliquer ici](#) pour s'inscrire.

18 NOVEMBRE

Conférence-débat sur le thème « Naître et grandir avec une alimentation saine » proposée par la Mutualité Française Rhône-Alpes.

[Cliquer ici](#) pour en savoir +

Lieu : Chambéry (Savoie). Contact : e.merle@mfra.fr

28 NOVEMBRE

Journée de « découverte et mise en situation de la robotique d'assistance » proposée par le centre d'expertise national en robotique (Cenrob). Celle-ci s'adresse aux professionnels de santé, aux aidants professionnels ou familiaux, et aux usagers. Lieu : Montpellier (Hérault)

[Cliquer ici](#) pour en savoir + et pour s'inscrire.

12 DÉCEMBRE


A l'occasion du dixième anniversaire de son ouverture, le centre régional basse vision (CRBV) organise une rencontre afin de faire le point sur ses résultats, avec notamment un bilan sur les cinq dernières années de son activité. Une évaluation des effets du parcours de rééducation et réadaptation en déficience sensorielle sera également présentée. Lieu : Angers

Inscription : accueil.crbv@mfma49-53

SVP FEDERAL

01.40.43.33.00

fsvp@mutualite.fr



MUTUALITÉ
FRANÇAISE



**Une réponse
à toutes vos
questions.**

**SVP fédéral
vous aide**

dans vos questions sur les métiers
de la Mutualité et vous assiste dans l'utilisation
de **Mutweb**.

Du lundi au vendredi

par mail : fsvp@mutualite.fr et par téléphone
de 14h à 17h30

SVP fédéral est dédié aux groupements et aux mutuelles adhérents à la FNMF.

AFIM. 255, rue de Vaugirard. 75719 Paris cedex 15. Télécopie: 01 56 08 40 04. www.mutualite.fr. FNMF, organisme régi par le Code de la Mutualité. **Directeur de la publication :** François Rauch – **Coordination éditoriale:** Pascal Lelièvre – **Rédacteur en chef:** Jean-Michel Molins (3478) – **Rédactrice en chef adjointe:** Sabine Dreyfus (3361) – **Secrétaire de rédaction:** Marie-Laure Gros – **Maquettiste:** Jérôme Saillard – **Rédacteurs:** Anne Baudeneau (6286), Paula Ferreira (3308), Milène Leroy (3534), Frédéric Lavignette, John Sutton – **Photographe :** Nathanaël Mergui (sauf crédits photos) – **Tél. :** composez le 01 40 43 suivi du numéro de poste – **Mél.:** prénom.nom@mutualite.fr **Relations presse:** Christelle Cros (6326) – **Emission/ réception:** Karine Vappereau. **Tél. :** 01 40 43 34 73. **Mél.:** karine.vappereau@mutualite.fr